

O FIL DE L'INFO CLONAS N° 194 Février 2019



SITE INTERNET

Rappel de l'adresse : <http://www.clonas.fr>
Votre application smartphone « **Clonas sur Varèze** » est à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « clonas sur vareze » dans le moteur de recherche.

La mairie est joignable au **04 74 84 91 44**.

O FIL DE L'INFO MAIRIE

Urbanisme

Information importante : Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour toute construction de clôtures.

NB : Les clôtures et les annexes (abri de jardin, local technique, piscine etc...) ne sont jamais instruites dans les permis de construire.

Petit rappel : les constructions inférieures à 20 m², non attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Celles supérieures à 20 m², sont soumises à permis de construire.

Les constructions inférieures à 40 m², attenantes à la construction principale sont soumises à déclaration préalable, celles supérieures à 40 m², sont soumises à permis de construire.

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCPR :

❖ Déclarations préalables

BRACCO J. : 2 Rue Sainte Marguerite. AH 630.
Piscine.

Arrêté positif du 17/01/2019

CHALANCON M. : 1 bis Rue du 8 mai. AH 888. Pool house + clôture.

Arrêté positif du 18/01/2019

❖ Permis de construire

MAZOUNI D. : 6 Route des Rozons AH 9 et 13
Maison individuelle

Arrêté positif du 08/01/2019

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, nés en février 2003, doivent se faire recenser en mairie, à partir de leur date anniversaire courant février 2019, munis de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis est réclamé :

- Lors de l'inscription à un examen scolaire
- Lors de l'inscription au permis de conduire, même en cas de conduite accompagnée

Repas des anciens

Comme chaque année la commune invite les Clonarins de 70 ans et plus, accompagnés ou non de leurs invités, à venir partager un moment convivial autour d'un repas, qui aura lieu le **Samedi 2 mars 2019**

Au foyer communal à partir de 12h



Projet voyage école

Les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 organisent une vente de gâteaux le **vendredi 8 février 2019 à 16h30** à l'école, pour financer leur voyage en Camargue prévu courant avril 2019. Elle se déroulera dans la cour de l'école maternelle ou dans son hall en cas de pluie. *A partir de 1 € la part.*

Venez nombreux, les enfants comptent sur vous !

Classes en 9

A noter sur vos agendas : si vous désirez vous investir pour l'organisation d'une journée « Classes en 9 », une réunion de rencontre se déroulera le **mercredi 27 mars 2019** à 19h30 au foyer communal.

Congés de la Boulangerie

Elle sera fermée **du lundi 18 février 2019 au dimanche 24 février 2019 inclus**.

La vente du pain se fera au Bar Tabac Presse.

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage du bac jaune se fera :

- **Vendredi 8 février 2019**
- **Vendredi 22 février 2019**
- **Vendredi 8 mars 2019**



Campagne nettoyage réseau d'eau potable

L'exploitant Suez nous informe qu'il entreprend une campagne annuelle de nettoyage et désinfection du réseau d'alimentation en eau potable, dans le cadre du code de la santé publique et du règlement sanitaire départemental.

Pour Clonas, elle aura lieu le mardi 5 février 2019.

Bien que toutes les dispositions soient prises pour continuer à assurer un approvisionnement en eau potable de qualité, des perturbations pourraient se produire : baisse de pression, turbidité....

Divagation des chiens/Tranquillité publique

Rappel : Il est interdit de laisser les chiens divaguer, sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.



Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, doivent être munis d'un collier - portant gravés le nom et le domicile du propriétaire - ou être identifiés par tout autre procédé agréé.

Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Les contraventions seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Par ailleurs, les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage. ***Merci d'en tenir compte afin de ne pas porter atteinte à la tranquillité publique.***

Médiathèque

L'entrée de la médiathèque ne se fait plus par l'école mais par une entrée indépendante, située au **8 Rue du 11 novembre 1918** ; accès accessible aussi par le « Champ du Léon » en passage piétonnier !

Pour tout renseignement :

06 13 16 63 15 ou **b-m.clonas@orange.fr**

Mutuelle communale

« Solimut », Mutuelle de France, tiendra une permanence :



Jeudi 14 février 2019 de 9h à 12h - Salle des platanes

Pour une offre santé à des conditions avantageuses et un service de proximité, n'hésitez pas à venir vous renseigner.

ACCRO'Enfance

Le programme complet est à votre disposition en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Horaire des navettes :

- Dernier départ Clonas : 8h20
- Dernier départ Saint-Clair : 8h30

Invitation familles :

Le **vendredi 1^{er} mars 2019 à 17h** - Salle de spectacle de St Clair du Rhône en partenariat avec TEC.

Sortie ados

Pour les vacances de février 2019, une sortie au « Laser Game » va être proposée le :

Vendredi 22 février 2019 à 14h30

Toutes les informations et inscriptions peuvent être prises en mairie.

La Taxe d'Aménagement

Cette taxe est applicable pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis le 1^{er} mars 2012.



Elle se compose de 2 parts destinées, l'une à la commune, l'autre au département. Elle se calcule en combinant 3 valeurs : l'**assiette** du projet (surface du plancher en m²), le **taux** d'imposition et la **valeur forfaitaire** fixée par la loi.

La **part communale** du produit de la taxe est destinée au financement des équipements publics de la commune.

La **part départementale** finance pour une partie, le fonctionnement du CAUE et pour une autre, la politique des espaces naturels sensibles dans le département.

La déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition (DENCI) est un volet intégré dans le formulaire d'urbanisme CERFA. Le porteur de projet doit la renseigner, la signer et déposer l'ensemble du formulaire complet à la mairie de la commune où se situe son projet.

Le calcul de la taxe est effectué par la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui en communique le montant au redevable, dès liquidation, par courrier informatif.

Pour en savoir plus :

<http://www.service-public.fr>

Réduisons ensemble les pesticides



La loi « Labbé », qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

La **première phase** de la loi a imposé aux **collectivités territoriales** de ne plus utiliser des produits phytosanitaires, tels que les désherbants chimiques pour l'entretien des espaces publics.

La **seconde phase**, concerne les **particuliers**, en interdisant, dès 2019, la vente et l'utilisation de ces mêmes produits.

Cette réglementation implique d'adhérer à de nouvelles techniques d'entretien.

Moins de désherbant entraîne plus de végétation, **il faut comprendre que cette végétation spontanée n'est pas un signe d'abandon**, mais la résultante d'un changement de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé

Toutes les informations sont disponibles sur :
www.fredon-auvergne.fr et www.fredonra.com

O FIL DE L'INFO CCEBER

CAUE - Permanences de l'Architecte Conseil



Vous désirez construire



Vous avez un projet d'habitation, d'extension, de réhabilitation de bâtiments ou un projet de lotissement, d'acquisition de terrain ... sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, vous pouvez bénéficier de l'avis d'un professionnel.

La consultance architecturale est un service gratuit qui s'adresse principalement aux particuliers.

Consulter le plus en amont possible, permet d'optimiser l'adaptation du projet au terrain, sa qualité architecturale, ses performances énergétiques, son insertion dans le site.

La consultance ne porte pas sur l'aménagement intérieur des constructions.

Deux permanences ont lieu par mois, à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) rue du 19 mars 1962 à St Maurice l'Exil, uniquement sur rendez-vous, au :

☎ 04 74 29 31 10

Prochaines permanences :

- Vendredi 8 février 2019
- Vendredi 15 février 2019
- Vendredi 8 mars 2019

O FIL DES ASSOCIATIONS

Tennis Club de Clonas

Stages de tennis

Du 18 au 20 février 2019
Et du 27 février au 1^{er} mars 2019



- **4-5-6 ans (nés en 2014, 2013 et 2012)**

1h par jour

Tarif : 17 € pour 3 jours

- **7-17 ans (nés en 2011 et avant)**

Groupe de 5-6 joueurs, par âge et par niveau

1h30 par jour

Tarif : 26 € pour 3 jours

Renseignements et Inscriptions :

Jusqu'au 13 février 2019.

Contactez Ludivine CORTOT au 06 83 00 94 52

ou par mail : ludicortot1@gmail.com

Janus

Assemblée générale

Vendredi 8 février 2019

A 18h00 - Salle des platanes



Comité des fêtes

SOIRÉE
JEUX EN
FAMILLE

Vendredi 8 février 2019

A partir de 20 h

Au foyer communal

Amenez ou ramenez vos jeux !

Faites découvrir des nouveautés !

Cette année encore, quelques jeux en bois seront proposés par l'association.

Cette soirée est ouverte à tous.

Entrée gratuite. Brioche offerte.

Les allées chantent

Samedi 9 février 2019

Concert gratuit « les Allées chantent »

Avec le « Quatuor Wassily »

A la Villa de Licinius à 20h30



Concert organisé en partenariat avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon.

Le **Quatuor à cordes Wassily** se forme en 2012 au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon. Il prend part à de nombreuses manifestations musicales prestigieuses (festival Le Vent sur l'Arbre, Prieuré de Chirens...) et joue aux côtés de grandes personnalités du monde de la musique telles qu'Emmanuel Strosser, Jean-François Heisser ou encore Marie Charvet.

Son répertoire couvre un large éventail, allant des époques classiques et romantiques aux œuvres modernes et contemporaines. En 2018, le Quatuor Wassily remporte le Concours Humanis Musique au Centre et le Tremplin Jeunes Quatuor de la Philharmonie de Paris.

Composition du quatuor :

Marine Faup-Pelot et Antoine Brun : violon

Dominik Baranowski : alto

Raphaël Ginzburg : violoncelle

Comité des fêtes

« Soirée Hypnose »

Samedi 23 février 2019 à 20h30

Au foyer communal



O FIL DES DATES A RETENIR

👉 **Samedi 16 mars 2019**

Soirée cabaret

Proposée par le Comité des fêtes
Au foyer communal

**« Le Jukebox des Années 60-70
et l'hommage à Johnny »**

Avec Chris EVANS



Tarif : 12€

👉 **Mardi 19 mars 2019**

Commémoration ACPG à 17h15



Rendez-vous au préalable
Au parking du cimetière de Clonas

👉 **Samedi 23 mars**



*Matinée organisé par l'US2 vallons
Au stade de Chonas l'Ambellan / St Prim*

👉 **Vendredi 29 mars 2019**

Fête de printemps

*Organisée par le Sou des écoles
A 16h30 sur la Place de la mairie*